



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 2 juin à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #2 Catherine Daudelin
Siège #3 Marie-Josée Déry
Siège #4 Albert Lacroix
Siège #5 Louiselle Trottier
Siège #6 Norman Heppell

Tous formants quorum.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

Il est 19h31, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

060-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 Dépôt et adoption des comptes

4.2 Dépôt des rapports

4.3 Dépôt du rapport financier

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Ouverture de poste - Conciergerie

5.2 Assurance de la municipalité

5.3 Politique sur le harcèlement en milieu de travail

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

6.1 Embauche pompier volontaire Marc-Antoine Leduc

6.2 Achat bunker et casque - Marc-Antoine Leduc

7. TRANSPORT

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

7.1 Aucun

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Aucun

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

9.1 Postes Canada – Révision de l'offre de services postaux diminuée chez Agiska Sainte Hélène-de-Bagot – Demande

10. URBANISME

10.1 Avis de motion règlement # 364-2025 afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone C5

10.2 Adoption premier projet de règlement # 364-2025 afin d'autoriser les résidences de tourisme dans zone C5

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

11.2 Tennis

12. PÉRIODE DE QUESTIONS**13. CORRESPONDANCE****14. VARIA**

14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE**ADOPTÉ****3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

061-25

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2025 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES**

062-25

4.1 DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Mai 2025

Facture incompressibles acquittées; Factures déjà approuvées par résolutions et Remboursement de taxes et autres	93 974.57 \$
--	--------------

Liste des factures à approuver	10 171.46 \$
--------------------------------	--------------

Salaires	21 684.68 \$
----------	--------------

ADOPTÉ**4.2 DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

Rapports des Pompiers :	1 sorties	451.41 \$
	Travaux	430.36 \$
	Pratique	775.15 \$
	Réunion officier	0 \$
	Formation	1027.60 \$
Rapports des Premiers Répondants :	5 sorties	2 308.80 \$

sont déposés et classés au mérite.

4.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier de la trésorière ainsi que le rapport du vérificateur (Daniel Tétreault CPA) pour l'exercice financier terminée le 31 décembre 2024 sont déposés.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

063-25

5.1 OUVERTURE DE POSTE - CONCIERGERIE

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir le poste de conciergerie en raison du départ d'un employé précédent;

ATTENDU QUE le rôle de la conciergerie est essentiel pour l'entretien et la gestion des installations municipales, assurant ainsi la propreté et la sécurité pour tous les usagers;

ATTENDU QUE le remplacement rapide de ce poste est crucial pour maintenir un niveau de service optimal sans interruption;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le conseil municipal autorise le lancement immédiat du processus de recrutement pour pourvoir le poste de conciergerie vacant;

QUE les responsabilités de ce poste incluront l'entretien quotidien des installations municipales, la gestion des fournitures de nettoyage, et le soutien logistique lors d'événements organisés par la municipalité;

QUE le service des ressources humaines est mandaté pour superviser le processus de sélection, en veillant au respect des critères de recrutement en vigueur et à la promotion du poste dans les canaux de recrutement habituels;

QUE l'employé sélectionné sera intégré dès que possible, afin d'assurer la continuité des services essentiels de conciergerie.

ADOPTÉ

064-25

5.2 ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité doit souscrire à des assurances pour protéger ses actifs, ses employés et ses élus contre divers risques;

ATTENDU QUE les délais de renouvellement des polices d'assurance pour l'année en cours nécessitent promptitude et efficacité dans le traitement des paiements afin d'éviter toute interruption de couverture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu et examiné les détails des polices d'assurance ainsi que les montants à payer pour les différentes couvertures nécessaires;

ATTENDU QUE les fonds pour le paiement de ces assurances ont été budgétisés lors de la séance de planification financière annuelle;

ATTENDU QUE la municipalité aspire à maintenir de bonnes relations avec ses fournisseurs d'assurance en s'assurant de remplir ses obligations financières en temps opportun;

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les paiements pour les polices d'assurance de la municipalité avec FQM Assurances pour un montant total de 31 075.90 \$ selon les modalités examinées et approuvées par le conseil;

QUE la trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour finaliser les transactions de paiement à l'égard des assurances;

ADOPTÉ

5.3 POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Le point est reportée à une séance ultérieure.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

065-25

6.1 EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE MARC-ANTOINE LEDUC

Considérant que Marc-Antoine Leduc désire être pompier volontaire pour notre municipalité;

Considérant qu'il est déjà formé comme pompier niveau 1;

Considérant qu'il a été rencontrés par le directeur incendie et les lieutenants;

Considérant qu'ils nous recommandent d'engager Marc-Antoine Leduc à titre de pompier volontaire;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, il est appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

de prendre en considération les recommandations du directeur incendie et d'engager Marc-Antoine Leduc à titre de pompier volontaire selon la grille salariale en place.

ADOPTÉ

066-25

6.2 ACHAT BUNKER ET CASQUE - MARC-ANTOINE LEDUC

ATTENDU QUE la sécurité des pompiers est une priorité essentielle pour notre municipalité et qu'elle dépend en grande partie de l'équipement de protection individuelle adéquat;

ATTENDU QUE le casque et le bunker représentent des éléments cruciaux de cet équipement, assurant la protection physique des pompiers lors des interventions;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau bunker et d'un casque pour Marc-Antoine Leduc est requis suite à sa réembauche comme pompier, puisque nous n'avons plus de bunker et de casque de disponible;

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'un bunker et d'un casque de pompier pour Marc-Antoine Leduc, conformément aux spécifications et normes de sécurité indiquées, au coût de 3 500 \$;

QUE Christian Lemelin soit mandaté pour procéder à cet achat et s'assurer que l'équipement est reçu et mis à disposition du pompier dans les délais les plus courts possibles.

ADOPTÉ

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

067-25

9.1 POSTES CANADA – RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES POSTAUX DIMINUÉE CHEZ AGISKA SAINTÉ HÉLÈNE-DE-BAGOT – DEMANDE

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2024, Agiska a procédé à des coupures dans les services postaux offerts au point de services de sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot, passant d'un point de service complet à un service nettement limité ne répondant plus aux besoins;



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

CONSIDÉRANT que ces coupures affectent les citoyens et que l'entièreté des services devrait être à nouveau disponible, car ils sont nécessaires pour les citoyens, les entreprises et les industries de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et les membres du conseil municipal ont reçu beaucoup de plaintes au niveau de la coupure de l'envoi de colis qui n'existe plus comme auparavant, qu'il n'est plus possible d'obtenir le service de pesée pour toutes grosseurs de colis sur place, impossible de faire la réception de colis, impossible de faire le retour de colis à cause des grosseurs et de la pesée, ainsi que le retrait du service de courrier recommandé qui n'est plus disponible chez Agiska à sa succursale de Sainte Hélène de Bagot;

CONSIDÉRANT que nous avons été informés qu'Agiska a demandé de l'aide à Postes Canada pour obtenir plus de formation et que la réponse de Postes Canada a plutôt été de proposer une réduction du service;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est un service fédéral qui doit être responsable de son offre de service et disponible pour la population et qui a un rôle important à jouer en société et qu'il serait beaucoup plus judicieux d'aider Agiska pour son offre de service, au lieu de proposer une réduction des services;

CONSIDÉRANT que Postes Canada devrait également tenir compte des économies de faire affaire avec une entreprise plutôt que de devoir tenir un bureau de poste ouvert à l'entièreté de ses frais, donc l'infrastructure en elle-même;

CONSIDÉRANT que Postes Canada devrait tenir compte du nombre d'usagers, citoyens, entreprises et industries des villages avoisinants qui utilisent les services de Postes Canada à partir du village de Sainte-Hélène-de-Bagot et sont eux aussi pénalisés par ses réductions de services;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande d'appui de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers
DE DEMANDER à Agiska de réviser sa décision de réduire dans les services postaux offerts à sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

DE DEMANDER à Agiska d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024 chez Agiska succursale Sainte Hélène de Bagot; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'apporter le support nécessaire à Agiska, succursale Sainte-Hélène-de-Bagot, et de prendre les responsabilités qui lui incombent à titre de service fédéral, afin d'offrir l'offre de service complète à ladite succursale pour les citoyens, les entreprises et les industries de la Municipalité et des municipalités environnantes; et

DE DEMANDER à Postes Canada de cesser d'imposer des mesures de réduction ou de coupures de services aux villages ruraux et plutôt d'aider ses communautés à ne pas perdre leurs acquis ni leur qualité de vie; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Postes Canada, à madame Mélissa Fontaine, monsieur Yannick Lemaire et monsieur Éric Dallaire; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Agiska, à madame Dominique Laforce, monsieur Éric Payette et monsieur Hugo Larouche, ainsi qu'au conseil d'administration d'Agiska; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au député, monsieur Simon-Pierre Savard Tremblay, à l'honorable Ali Ehsassi, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, également responsable de Postes Canada et au premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution et demander l'appui des Municipalités à proximité, soit à la Municipalité de Saint-Hugues, la Municipalité de Saint-Marcel, la Municipalité de Saint-Simon, la Municipalité de Saint-Eugène-de-Grantham, la Municipalité de Ducan, la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton, la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, la Municipalité de Saint-Liboire, la Municipalité d'Upton, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, la Municipalité de Wickham et à la Municipalité de Saint-Guillaume.

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

ADOPTÉ**10. URBANISME****10.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 364-2025 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE C5**

Un avis de motion est donné par Albert Lacroix pour que soit adopté à une prochaine réunion un règlement # 364-2025 afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone C5.

068-25

10.2 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 364-2025 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE C5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone C5;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Albert Lacroix, le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par Marie-Josée Déry,

Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1- Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 364-2025 amendement le règlement no. 364 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone c5.

2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3- La grille d'usage de la zone C5 est modifiée afin d'y ajouter la classe d'usage c2 "commerce de détail service léger" à la 4e colonne de la zone.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

069-25

11.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

ATTENDU QUE la municipalité a signé en 2023 une entente intermunicipale avec la ville de Drummondville relative aux loisirs et à la culture pour les années 2024 à 2027 inclusivement;

ATTENDU QUE cette entente a pour objectif de renforcer la qualité et l'accessibilité des services culturels et récréatifs pour nos résidents;

ATTENDU QUE le paiement des frais Supra locaux est indispensable pour le bon déroulement et le maintien de cette entente sur toute sa durée;

ATTENDU QUE le budget municipal a prévu des fonds pour couvrir ces frais pendant la période convenue de l'entente;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité s'engage à effectuer le paiement des frais Supra locaux lors de la réception de la facturation de la ville de Drummondville pour l'année en cours, au montant de 42 206.17 \$;

QUE les fonds destinés à ces paiements seront issus des allocations budgétaires prévues pour le partenariat intermunicipal et la coopération régionale;

ADOPTÉ

070-25

11.2 TENNIS

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de promouvoir les activités sportives et récréatives au sein de la communauté afin de favoriser le bien-être et le développement social des citoyens;

ATTENDU QUE l'intérêt pour le pickleball a considérablement augmenté au sein de la communauté, nécessitant des installations adéquates pour répondre à cette demande croissante;

ATTENDU QUE suite à la couche de surfacage d'asphalte, le terrain de tennis, ainsi que les terrains de pickleball, nécessitent une couche de peinture de couleur et des lignes pour améliorer l'expérience des utilisateurs et la sécurité des installations;

ATTENDU QUE les filets de pickleball actuels sont très abîmés et nécessitent d'être remplacés;

ATTENDU QUE des fonds municipaux ont été alloués pour l'amélioration des infrastructures sportives;

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la municipalité procède à l'achat de filets de pickleball amovibles pour permettre leur installation et leur démontage facile, ;

QUE des travaux de peinture soient réalisés sur le terrain de tennis existant et les deux terrains de pickleball, en respectant les normes de sécurité et de qualité, afin d'assurer une surface de jeu appropriée et durable;



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

QUE le financement pour ces initiatives soit assuré par le budget municipal alloué à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures récréatives pour l'année en cours, pour un montant d'environ 2 500\$.

ADOPTÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions, aucune question n'est adressée au conseil.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14. VARIA

071-25

14.1 LOGICIEL D'ALERTE DE MASSE

ATTENDU QUE la municipalité utilise actuellement le service d'alertes de masse SOMUM, mais n'est plus satisfaite de ce dernier en raison de problèmes de performance et de coût;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite explorer d'autres solutions d'alertes de masse pour assurer la sécurité et l'information de ses citoyens;

ATTENDU QUE la mutualisation des efforts avec d'autres municipalités peut conduire à des économies d'échelle et offrir un meilleur rapport coût-efficacité;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour piloter une étude afin d'identifier des solutions alternatives d'alertes de masse à un coût de groupe avantageux;

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la municipalité donne le mandat à la MRC de Drummond de mener des recherches et consultations pour identifier et évaluer des solutions d'alertes de masse alternatives;

QUE la MRC de Drummond soumettra un rapport détaillant les options disponibles, incluant une analyse coûts-avantages pour chaque solution potentielle;

QUE la municipalité s'engage à collaborer étroitement avec la MRC de Drummond durant toute la durée de la recherche et à fournir les informations nécessaires pour faciliter le processus.

ADOPTÉ

072-25

14.2 RADIATION DES CRÉANCES - VILLE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE certaines créances de la Ville de Drummondville demeurent impayées depuis plus de sept ans;

ATTENDU QUE ces créances sont considérées comme irrécouvrables en raison de leur ancienneté et des efforts insatisfaisants de recouvrement à ce jour;

ATTENDU QUE la radiation de ces créances permettrait de clarifier les états financiers de la Ville et d'améliorer l'efficacité administrative;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le conseil municipal de Saint-Eugène autorise la radiation des créances irrécouvrables identifiées comme étant vieilles de plus de sept ans dans les registres comptables de la cour municipale commune Ville Drummondville, au montant de 1 283,50\$;

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 JUIN À 19H30**

ADOPTÉ**073-25****14.3 AUTORISATION D'ACHAT POUR LA FÊTE DES CITOYENS**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite organiser une fête des citoyens afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et de célébrer les réalisations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'événement contribuera au bien-être des résidents et à la promotion des activités locales;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un budget prévu pour soutenir des événements communautaires et festifs;

ATTENDU QUE le montant estimé pour la réalisation de cet événement est de 2 000 \$;

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le conseil municipal autorise l'achat de biens et services nécessaires à l'organisation de la fête des citoyens, pour un montant total n'excédant pas 2 000\$.

ADOPTÉ**074-25****15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h57.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Gilles Beauregard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière